



13 et 14 février 2026

## 1<sup>er</sup> Rallye Régional PEA des Vins du Couchois

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : ..... Lundi 15 décembre 2025

Ouverture des engagements : ..... Lundi 15 décembre 2025

Clôture des engagements : ..... Lundi 02 février 2026

Parution du carnet d'itinéraire : ..... Lundi 02 février 2026

Dates et heures des reconnaissances : ..... Dimanche 08 février 2026 de 9h00 A 17h00  
..... Vendredi 13 février 2026 de 9h00 A 17h00

Vérifications administratives :

- Lors des reconnaissances le 08 février 2026 de 9h00 à 17h00 Salle de réception de la mairie 71490 DRACY Les COUCHES
- Lors des reconnaissances le 13 février 2026 de 09h00 à 20h00 Salle du Siège du Rugby SCC Zone de loisir 71490 COUCHES

Vérifications techniques :

- Le 13 février 2026 de 14h15 à 20h15 au Stade Henry LEVITTE 71490 COUCHES

Heure de mise en place du parc de départ le : ..... 13 février 2026 à 14h00 au Stade Henry LEVITTE 1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : ..... 13 février 2026 à 20h00

Publication des équipages admis au départ le : ..... 13 février 2026 à 21h30

Publication des heures et ordres de départ le : ..... 13 février 2026 à 21h30

Briefing des pilotes : ..... Par écrit et distribué lors des vérifications administratives

Départ du rallye : ..... Samedi 14 février 2026 à 9h00 (1<sup>er</sup> concurrent VHC)

Arrivée du rallye : ..... Samedi 14 février 2026 à 16h34 (1<sup>er</sup> concurrent VHC)

Vérification finale Lieu : ..... Parc d'Arrivée à COUCHES

GARAGE FICHOT 82, rue de la Varenne 71490 COUCHES Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye : ..... 30mn après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent

Remise des prix : ..... Sur le Podium d'Arrivée

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile NIVERNAIS MORVAN, en qualité d'organisateur administratif et l'Association Cœur Rallye, en qualité d'organisateur technique organisent **les 13 et 14 février 2026 le 1<sup>er</sup> RALLYE REGIONAL PEA DES VINS DU COUCHOIS.** Le présent règlement a été enregistré par :

- La Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE FRANCHE COMTE : **N°2 en date du 18 décembre 2025**
- La FFSA : **N°8 en date du 18 décembre 2025**

### *Comité d'Organisation*

Président : Nicolas JOLIVOT Vice-président : Michel PACAUD

Membres : Amélie JOLIVOT, Lionel MOREIRA, Damien MICHOT, Serge JULLY, Emeline CAMUS, Michael BERNARD, Charles PERREAUT, Océane LAPLANCHE, Jean-Michel PIGENET

Secrétariat du Rallye : Nicolas JOLIVOT 9 route du Pont 71490 DRACY LES COUCHES Tel 06.25.78.77.55

Email : [coeur.rallye@gmail.com](mailto:coeur.rallye@gmail.com)

Permanence du Rallye : Siège du SCC Rugby Sporting Club Couchois Zone de Loisir 71490 COUCHES du 13 février au 14 février de 09h00 à 20h00

### *Organisateur technique*

Nom : Association Cœur Rallye 9 rue du pont 71490 DRACY LES COUCHES

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs  
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)

Directeur de Course

Directeur de Course Adjoint et VHC

Directeur de Course délégué à l'ES

Directeur de Course délégué aux Parcs

Directeur de Course Tricolore

Directeur de Course Stagiaire

Directeur de Course Autorité

Directeur de Course Damier

Directeur de Course ES LA VIVRE

Directeur de Course Adjoint ES

Chronométreur Départ

Chronométreur Arrivée

Commissaire Technique responsable

Commissaires Techniques adjoints

Stagiaire :

Médecin chef

Chargés des relations avec les concurrents

Juges de faits

Chargé des relations avec la presse

Classement

Speaker

Josiane CHARLEUX .....	9434	0403
Maryse DOREY .....	3123	0445
Michel DURIX.....	14548	0404
Éric TEMMERMANN.....	26388	0410
Marie-Laure ALAIN .....	228679	0715
Régis DUFRESNE.....	2484	0715
Jean-Paul BROTTIER .....	13533	0408
Christian HAMON.....	29685	0408
Vincent VOIRIN .....	189471	0420
Jean-Michel PIGENET .....	37172	0445
Brigitte DREAU .....	2282	0420
Jacky OLIVAIN .....	3272	0324
Laurent LEPLAT .....	148301	0445
Patrick LAPALUS.....	28879	0414
Christine LAPALUS.....	180577	0414
Jean-Marie TSCHOFFEN.....	196872	0411
Frédéric ALVAINES .....	4342	0420
Bruno DIVERT.....	40573	0445
Jean-Paul LEGRAND.....	3935	0414
Christian PERROT .....	12848	0308
Pierre Armand ROSEL.....	362228	0445
Audrey VIVIE .....	362513	0445
Dr Cécilia RICQUES		
Joël JUGNIOT .....	6813	1412
Bernard SOUFFLET .....	18577	0403
Camille TRINQUESSE .....	3175	0403
Marie-Thérèse TRINQUESSE .....	212228	0403
Nicolas JOLIVOT .....	144257	0445
David GUIBLAIN .....	134494	0418
Michèle GUIBLAIN.....	163636	0418
Claude DUCOUDRAY		

## **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 1<sup>er</sup> Rallye Régional PEA des Vins du Couchois compte pour la coupe de France des Rallyes 2026 (coef2) et les challenges de la ligue Bourgogne Franche-Comté 2026.

## **1.3P. VERIFICATIONS**

**Vérifications administratives** : Elles seront effectuées les jours des reconnaissances lors de la remise du carnet d'itinéraire :

- Le 08 février 2026 de 09h00 à 17h00 Salle de réception de la mairie de DRACY Les COUCHES
- Le 13 février 2026 de 09h00 à 20h00 Salle du Siège du Rugby SCC zone de loisir 71490 COUCHES

A cette occasion, les équipages devront présenter les originaux des documents suivants :

- Permis de conduire Pilote et Copilote
- Licences Pilote et Copilote
- 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation de la voiture
- Passeport technique
- Autorisation de prêt de véhicule si le pilote n'est pas le propriétaire
- Certificat d'immatriculation du véhicule de reconnaissance

A l'issue de ces vérifications et sous réserve de l'acquittement des droits d'engagement, il sera remis aux équipages, le road-book, le numéro de reconnaissance, les plaques rallye, les panneaux de portières et l'ensemble des autocollants. Il sera aussi communiqué l'heure de convocation aux vérifications techniques. Si des documents étaient manquants lors du contrôle administratif, ceux-ci devront être présenté lors du contrôle technique de leur voiture.

**Lors du CH-10, avant départ du rallye, les équipages devront présenter les originaux du permis de conduire et de la licence.**

**Vérifications techniques** : Elles se dérouleront le vendredi 13 février 2026 de 14h15 à 20h15 au Stade Henry LEVITTE Zone de Loisirs 71490 COUCHES.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

*Conforme au règlement standard FFSA*

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 1<sup>er</sup> Rallye Régional PEA des Vins du Couchois doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 02 février 2026.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum (Moderne+VHC).

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

Sur chaque engagement il sera prélevé 5€ qui seront reversés pour le challenge des commissaires de la Ligue Bourgogne Franche-Comté.

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 295€
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 590€

Les chèques seront déposés en banque la semaine suivant le rallye.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1 Voitures autorisées

Conforme au règlement standard F.F.S.A,

### 4.2 Pneumatiques : Règlementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'assistance est interdite sur tout le parcours. Elle est seulement autorisée sur le parc d'assistance réservé à cet effet, soit : **Parc d'assistance divisé en 4 zones dans la ville de Couches**

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 1<sup>er</sup> Rallye Régional PEA des Vins du Couchois représente un parcours total de 78,9 km dont 39,9 kilomètres de secteur chronométrés. Une seule étape divisée en 3 sections.

Il comporte une épreuve spéciale, dénommée ES LA VIVRE, d'une longueur de 13,3 km. Elle se déroule sur les communes de DRACY LES COUCHES, SAINT MARTIN DE COMMUNE et SAINT GERVAIS SUR COUCHES.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Dimanche 08 février de 9h00 à 17h00
- Vendredi 13 février de 9h00 à 17h00

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

**7.3.5** Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

### 7.5.17 Sécurité des concurrents

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## **ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée Stade Henry LEVITTE Zone de Loisirs 71490 COUCHES

<b>Classement</b>	<b>1er</b>	<b>2eme</b>	<b>3eme</b>
<b>Scratch</b>	200	150	100
<b>Classe (1)</b>	200		
<b>Féminine</b>	100		
<b>Moins de 25 ans</b>	100		
<b>Copilote Mineur</b>	50		

- (1) Les prix par classes et féminin seront diminués de : - 50% dans le cas où il y aurait 1 seul partant - 25% dans le cas où il y aurait 2 partants.